

Publié le 17 avril 2009 à 11h53 | Mis à jour le 17 avril 2009 à 11h55

Les policiers souhaitent le maintien du registre des armes à feu

Lise Millette

La Presse Canadienne

Montréal

Cyberpresse.ca

La Fraternité des policiers de Montréal maintient qu'il ne faut pas affaiblir le registre des armes à feu. Ottawa étudie présentement les projets de loi C-301 et S-5 destinés à abolir une partie de ce registre.

Le président de la Fraternité, Yves Francoeur, reconnaît que l'outil n'est pas parfait. Les armes utilisées dans les incidents de Dawson et de Polytechnique n'auraient jamais pu être enregistrées et obtenues légalement, selon lui. Il affirme que ce type d'armes continuera d'échapper à toute mesure de contrôle. M. Francoeur explique qu'elles entrent au pays par les réserves indiennes ou encore par des camionneurs américains qui les revendent ensuite auprès de différents réseaux et dans les bars. Il assure que malgré ces limites, le registre demeure utile puisque les policiers canadiens le consultent 6000 fois par jour en moyenne. Depuis son implantation en 1998, environ 20 000 permis ont été révoqués ou refusés, ce qui a sans doute évité plusieurs drames, notamment en matière de violence conjugale.

Yves Francoeur insiste également sur le fait que l'argent gaspillé pour mettre en place le registre ne sera jamais récupéré. Puisqu'il en coûte moins d'un dollar par année par Canadien pour le maintenir, il s'agit d'une «sécurité qu'on doit se payer», poursuit le président de la Fraternité.